

Technicien Supérieur Transport Terrestre de Marchandises

VOTRE FUTUR METIER

Le technicien supérieur en transport terrestre de marchandises élabore et met en œuvre des solutions de transport dans le respect de la réglementation.

Il étudie la faisabilité en fonction des contraintes de réglementation, de délai, de prix, des spécificités des marchandises.

Il négocie les conditions de réalisation du service.

Il bâtit une solution et met en place les opérations de transports terrestres.

Il coordonne les différentes interventions et régule les difficultés pouvant apparaître. Il encadre l'activité des chauffeurs.

Il suit les aspects budgétaires des opérations qu'il a initiées, depuis la proposition de prix jusqu'à la facturation.

Il s'assure de la qualité du service et du respect des engagements pris auprès des clients, dans le cadre des réglementations.

Les métiers visés sont:

Chef ou adjoint à un chef d'exploitation

Technicien en transport terrestre

Technicien d'exploitation

Affréteur routier

Chef de trafic ou de camionnage /quai

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Public

Jeunes de moins de 30 ans

Titulaires d'un bac ou titre niveau IV

Validation

Titre professionnel de « **Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandises** »

de niveau III (Bac + 2), (Niveau 5 européen)

Arrêté du 16 février 2015 (JO du 12 mars 2015)

Si échec au titre, délivrance partielle de CCP si obtenu

Période et durée

910 heures de cours sur 2 ans

Début des cours en octobre

Rythme d'alternance

2jours/ semaine en centre et 3jours/ semaine en entreprise

Lieu et contact

Pôle Formation Campus Pro

65 rue du Père Lafosse 97410 Saint Pierre

0262 70 08 65

campuspro@reunion.cci.fr

Je m'inscris



CONTENU DE LA FORMATION

Les compétences enseignées sont :

Activité type 1 (CCP) : Concevoir et mettre en œuvre une prestation de transport terrestre national ou international

- Etudier la faisabilité d'une demande de transport terrestre, y compris les demandes en anglais.
- Elaborer et proposer une offre de transport terrestre.
- Affecter et planifier les moyens adaptés à la réalisation d'une opération de transport terrestre.

- Coordonner et contrôler en temps réel l'exécution des prestations de transport terrestre, y compris en anglais.

Activité type 2 (CCP) : Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation de transport terrestre

- Animer et encadrer l'activité du personnel roulant.
- Reconstituer et suivre les coûts de l'activité d'exploitation de transport terrestre.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

Le titre permet d'obtenir par équivalence l'attestation de capacité professionnelle permettant :

- l'exercice de la profession de Transporteur public routier de marchandises, de déménagement et/ou de loueur de véhicules industriels avec conducteur, Arrêté du 28 décembre 2011 modifié (J.O. du 30 décembre 2011)
- l'exercice de la profession de Commissionnaire de Transport, Arrêté du 21/12/2015 (J.O. 24/12/2015).

LE DISPOSITIF APPRENTISSAGE :

Le contrat d'apprentissage est un CDD avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise. L'apprenti bénéficie pleinement d'un statut de salarié et d'une rémunération selon son âge, en % du SMIC. Il est encadré par un maître d'apprentissage.

Nos conseillers apprentissage vous accompagnent dans vos démarches pour recruter un apprenti.

CONTACT/INFO :

Tél: 0262 70 08 65

sapp@reunion.cci.fr